

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Aeroxon Piège à mouches à fruits

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0066

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028610-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	5
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Aeroxon Piège à mouches à fruits
Zensect Piège à mouches des fruits
Kapo Piège à mouches des fruits
ACTO Piège à mouches des fruits
PIC Piège à mouches à fruits
Piège à mouches à fruits
Piège à mouches des fruits
Piège pour mouches à fruits
Piège à mouches des fruits

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Aeroxon Insect Control GmbH
	Adresse	Bahnhofstr. 35 71332 Waiblingen Allemagne
Numéro de l'autorisation	FR-2022-0066	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0028610-0000	
Date de l'autorisation	19/08/2022	
Date d'expiration de l'autorisation	10/02/2032	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Aeroxon Insect Control GmbH
Adresse du fabricant	Bahnhofstraße 35 71332 Waiblingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bahnhofstraße 35 71332 Waiblingen Allemagne
	Aeroxon s.r.o.; Dr. Sedlaka 827 33901 Klatovy République tchèque

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	2323 - Vinegar
Nom du fabricant	CARL KÜHNE KG (GmbH & Co.)
Adresse du fabricant	Kühnehöfe 11 22761 Hamburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Kühnehöfe 11 22761 Hamburg Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Vinegar		Substance active	8028-52-2		86,5

2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Mouches des fruits - Intérieur

Type de produit

TP19 - Répulsifs et appâts

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Drosophila spp.
Nom commun: Mouches des fruits
Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

En cas d'infestation et à titre préventif.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Appât prêt à l'emploi avec piège collant
Description détaillée:

-

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 40 mL
Dilution (%): 0
Nombre et fréquence des applications:
1 flacon prêt à l'emploi de 40 mL d'appât

Après ouverture du flacon, l'effet attractif dure jusqu'à 8 semaines

Catégorie(s) d'utilisateurs

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Flacon en PET de 40 ml et piège adhésif en carton.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Remplacer le piège collant si la surface est recouverte de mouches des fruits.
- Placer le piège à une distance maximale de 1 m de l'infestation.
- Enlever les fruits trop mûrs. Éviter d'exposer le piège aux rayons directs du soleil.
- Les meilleurs résultats de capture sont obtenus dans un endroit à l'abri des courants d'air, à proximité immédiate des lieux d'infestation possibles.
- Une réduction significative des mouches des fruits est attendue 72 h après avoir activé le produit.

5.2. Mesures de gestion des risques

-

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

-

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

6. Autres informations

